



Voici mon arrière grand-mère paternelle **Jeanne Louise Marie Joseph LENNE**, à l'âge de 20 ans, née un samedi 22 octobre 1864 au Haillan, en Gironde, d'une famille de 6 enfants (3 filles et 3 garçons) installée à Bordeaux, dans le quartier Saint Michel de 1892 à 1931 .

Augustin Joseph Lenne, son père, (1834-1932) né à Arreau (65) était instituteur à Tarbes en 1885, puis chef de bureau à la préfecture de Bordeaux de 1891 à 1925, et sa mère Pétronille Gaillard, (1842- 1900), institutrice dans le quartier de Saint Michel, rue Planterose en 1893.

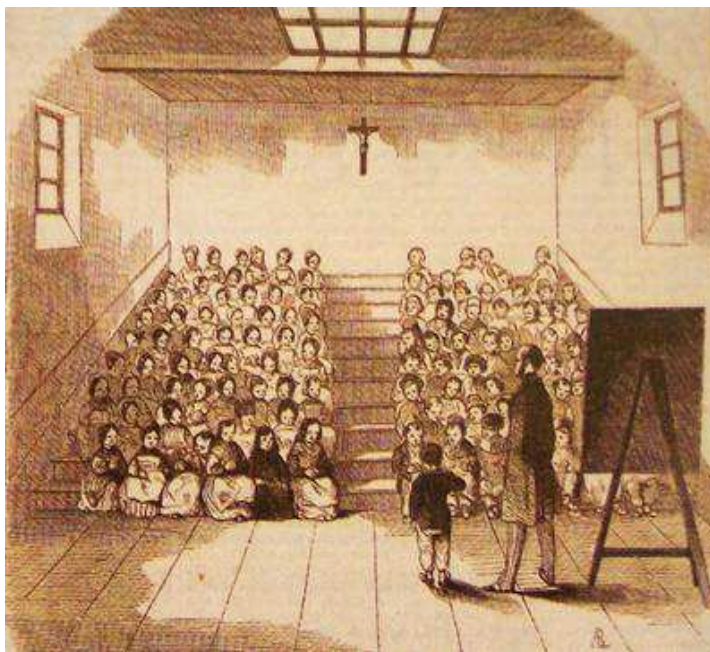
C'est le 12 juillet 1883 qu'elle obtient à son tour, son brevet de capacité pour l'enseignement primaire, et le 29 septembre 1886, **le certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles à Bordeaux.**

Découvrant ainsi, grâce à ma généalogie familiale, que sous la 3<sup>ème</sup> république, l'école « maternelle » existait déjà, je décidais d'ouvrir mes recherches sur l'histoire de cette structure d'accueil dédiée aux jeunes enfant en France.

..

Voici le résultat de mes recherches, sous forme d'une « petite histoire » résumée de l'école maternelle et de ceux qui l'ont fondée, de 1769 à 1881, parmi lesquels nous retrouverons PAULINE KERGOMARD, née à Bordeaux en 1838.

*des « ECOLES A TRICOTER » ....*



*à L'ECOLE MATERNELLE....*



## Les initiatives du XVIIIe siècle: des « écoles à tricoter » aux « salles d'asile »

Il faudra attendre les années 1830 pour voir les pouvoirs publics se préoccuper de l'éducation des enfants de 2 à 6 ans.

Jusque là, la petite enfance relevait de la seule sphère familiale.

Pourtant, dès la fin du XVIIIe siècle, certains se soucient de fournir un encadrement aux tout petits dont les mères travaillent en atelier ou à l'usine.



Ainsi le **pasteur Jean-Frédéric Oberlin** et sa servante Sara Banzet fondent en 1769, dans les Vosges, des écoles pour surveiller et éveiller la « tendre enfance », qu'il nomme « poêles à tricoter ».

Les surveillantes font jouer les plus petits et enseignent aux grands la couture et le tricot, de même que des notions de géographie, de botanique ou d'histoire naturelle.



En 1801, Madame **la marquise de Pastoret** ouvre une « salle d'hospitalité » rue de Mirosmesnil à Paris pour accueillir les filles dont les mères travaillent.

Elle fera parti du premier comité des salles d'asile.



### **Les salles d'asile de 1826 à 1855 : Une naissance à Paris**

Le premier comité des salles d'asile en France se réunit le 4 mai 1826 en présence de sa présidente **la marquise de Pastoret, d'Émilie Mallet**, la secrétaire-trésorière, et de dix autres dames de la noblesse et de la bourgeoisie française.

Au cours de l'été 1826, la première salle d'asile ouvre ses portes en France.

A Paris, et accueille une centaine d'enfants de 18 mois à 7 ans. Quelques mois plus tard,



**Jean-Denys-Marie Cochin**, maire depuis 1825 du plus pauvre arrondissement parisien, l'ancien XII<sup>e</sup>, se rend en Angleterre pour observer les « infant schools ». A son retour, et sur ses propres deniers, il fonde une nouvelle salle d'asile rue des Martyrs.

En 1833, la capitale compte une dizaine d'établissements qui accueillent 2000 enfants, et plusieurs fondations de salles d'asile ont lieu en province. Tout est contrôlé par une inspectrice générale et dirigé par le comité autonome.

À partir de 1826 dans les salles d'asile nouvellement créées, plusieurs centaines d'enfants de 2 à 6 ans sont accueillis et encadrés par des maîtresses spécifiquement formées.

En 1833, Denys Cochin publie un *Manuel des fondateurs et des directeurs de salles d'asile* pour en fixer la pédagogie.

**La circulaire Thiers** de mars 1833 voit en ces salles d'asile « le premier degré de l'enseignement élémentaire

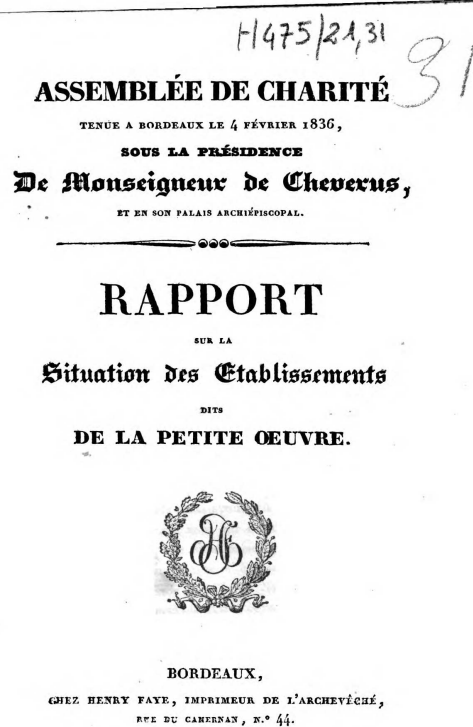
**La circulaire Guizot** de juillet 1833, complétée par l'**ordonnance royale de Salvandy** de décembre 1837, précise les fonctions de la salle d'asile:

Offrir « des avantages de sûreté et de salubrité » aux petits enfants, leur inculquer des règles morales, tout en leur donnant les rudiments de lecture, d'écriture et de calcul.

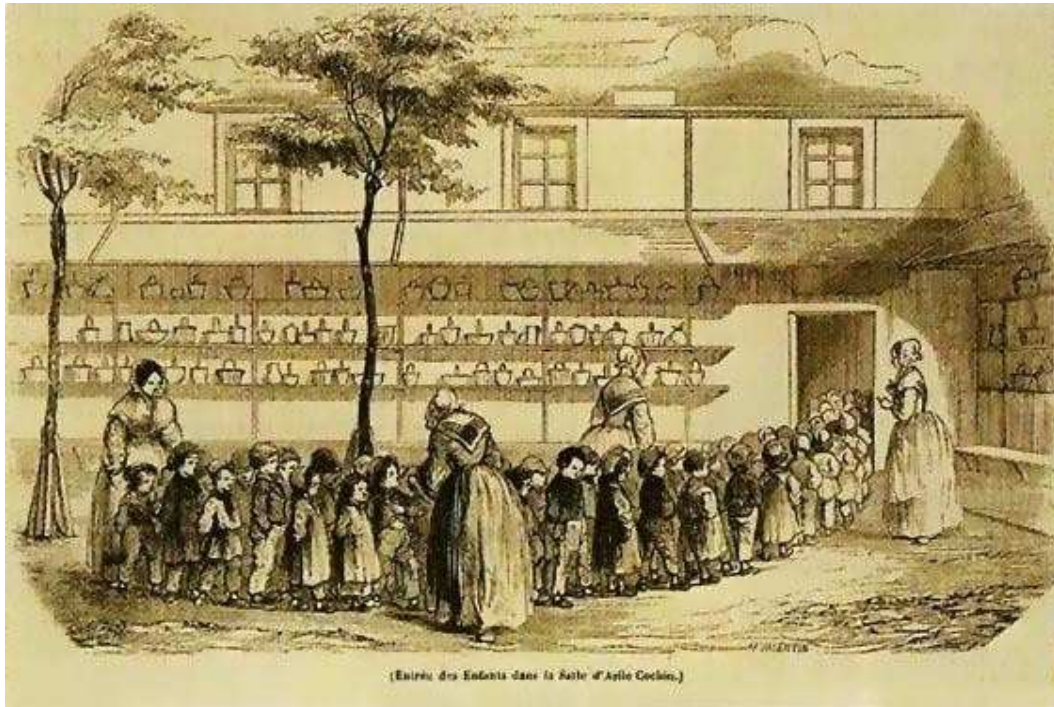
De 261 salles en 1837 on passera trente ans plus tard à 2572, dont beaucoup tenues par des congrégations religieuses.

Le caractère charitable de cette institution demeure, même si, peu à peu, celui-ci cède la place à la mission d'enseignement.

En 1836, alors que la capitale compte 24 salles d'asile et 5000 enfants inscrits, le Comité des Dames se sépare et la municipalité reprend à sa charge les salles d'asile.



A Bordeaux 1500 petits enfants de dix huit mois à sept ans sont accueillies dans une douzaine de salles d'asiles, comme en témoigne le rapport de l'Assemblée de Charité du 4 février 1836, présidée par Monseigneur de Cheverus . (ci-dessus)



### *De la salle d'asile à l'école maternelle 1855 1885*

A partir de 1848, les finalités de la salle s'asile se précisent et s'inscrivent dans un décret qui les assimile à un établissement d'instruction publique, le premier échelon de l'enseignement primaire,

En 1881-1882, on dénombre 644000 enfants dans les salles d'asile.

C'est à la fin du siècle, avec les textes de 1881 et 1887 que les salles d'asile sont officiellement intégrées à l'école primaire et qu'elles prennent le titre « écoles maternelles ».

L'article 1er du décret du 2 août 1881 en donne cette définition :

### *Écoles maternelles : organisation, surveillance et inspection - décret du 2 août 1881 portant application de la loi ferry (extrait)*

*Le Président de la République française,*

*Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

*Vu l'article 57 de la loi du 15 mars 1850 ;*

*Vu la loi du 27 février 1880, relative au Conseil supérieur de l'Instruction publique ;*

*Vu les articles 1, 6 et 7 de la loi du 16 juin 1881, relative à la gratuité de l'enseignement primaire ;*

*Vu l'article 2 de la loi du 16 juin 1881, relative aux titres de capacité pour l'enseignement primaire ;*

*Décète :*

#### ***Titre I - Dispositions communes aux écoles maternelles publiques et libres (organisation, surveillance et inspection)***

*Art. 1. - Les écoles maternelles (salles d'asile), publiques ou libres, sont des établissements d'éducation où les enfants de deux sexes reçoivent les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral.*

*Les enfants peuvent y être admis dès l'âge de deux ans accomplis et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans.*

On transmet aux enfants des principes d'éducation morale, de dessin, de lecture et d'écriture, d'histoire et de sciences naturelles; on y apprend des chants à caractère religieux, on y lit des récits adaptés à leur âge; on y pratique des exercices manuels et quelques mouvements de gymnastique.

En 1884, une formation spécifique des maîtresses enfantines est mise en place dans les écoles normales.

écoles primaires après l'expiration de la période obligatoire était le suivant aux dates ci-dessous :

1876-77. . . . .	542 697
1881-82. . . . .	501 374
1883-84. . . . .	493 063
1886-87. . . . .	477 883
1891-92. . . . .	517 428
1896-97. . . . .	630 340
1901-02. . . . .	387 749
1906-07. . . . .	348 888

Le tableau ci-dessous résume les chiffres de la population scolaire des écoles primaires et maternelles, sans distinction d'âges, de 1876-1877 à 1906-1907 :

ANNÉES	POPULATION SCOLAIRE des écoles		TOTAL
	maternelles	primaires	
1876-77 . . . . .	532 077	4 716 935	5 249 012
1878-79 . . . . .	585 992	4 869 087	5 455 079
1879-80 . . . . .	606 014	4 949 591	5 555 605
1880-81 . . . . .	621 177	5 049 363	5 670 540
1881-82 . . . . .	644 384	5 341 211	5 985 595
1882-83 . . . . .	679 085	5 432 151	6 111 236
1883-84 . . . . .	693 431	5 468 681	6 162 112
1886-87 . . . . .	741 224	5 526 365	6 267 589
1891-92 . . . . .	681 748	5 471 402	6 153 150
1896-97 . . . . .	703 644	5 427 211	6 130 855
1901-02 . . . . .	728 569	5 433 302	6 161 871
1906-07 . . . . .	626 305	5 451 094	6 077 399

## *Les grandes figures de l'histoire des salles d'asile et de l'école maternelle*



***Adélaïde Pastoret (1766-1843)***

« Adélaïde Piscatory, épouse de Claude-Emmanuel Pastoret , née en 1766, morte à Paris en 1843, fut la promotrice du grand mouvement qui se fit à Paris en faveur de la création des salles d'asile au commencement du dix-neuvième siècle.

Dès l'année 1801, elle entreprit de fonder un établissement où seraient recueillis et élevés les petits enfants que les parents pauvres, éloignés de la maison par leurs travaux journaliers, laissaient seuls, exposés à mille dangers. Elle choisit une soeur de charité à laquelle elle adjoignit une mère de famille qui nourrissait encore, les installa rue de Miromesnil, dans deux grandes pièces bien chauffées, contenant chacune six berceaux, et les pourvut de linge, de sucre, etc.

C'était en réalité plutôt une crèche qu'une salle d'asile. Les douze berceaux furent bientôt occupés, et non seulement on y reçut les enfants à la mamelle, mais quelques-unes des mères venaient une ou deux fois le jour pour allaiter leurs enfants et les reprenaient le soir, une fois leur besogne terminée.

Les soins assidus qu'exigeaient ces douze enfants épuisèrent rapidement les forces des deux femmes chargées du service, et, après avoir donné les preuves d'un grand dévouement, elles durent, au grand regret de Mme Pastoret, renoncer à une tâche trop pénible pour elles. Toutefois la bienfaitrice fit élever jusqu'au dernier les enfants qu'elle avait réunis.

Après divers essais encore infructueux, elle organisa plus tard (1826) un comité de dames présidé par l'abbé Desgenette, curé des Missions.

Ce comité, dont Mme Jules Mallet était la trésorière, ayant fait appel à la bienveillance administrative et à la générosité publique, reçut bientôt des dons importants, qui, joints à une subvention de 3000 francs accordée par le conseil général des hospices, permirent d'installer et d'entretenir quatre-vingts enfants de deux à six ans dans un local dépendant de l'Hospice des ménages »



L'organisation encore bien défectueuse de cet établissement fut modifiée et améliorée par les soins de M. Cochin et de Mme Millet, qui avaient sérieusement étudié le système anglais des « *Infant schools* » et en firent une application heureuse dans les maisons qu'ils fondèrent l'année suivante.

Mme de Pastoret fut nommée présidente honoraire de la commission supérieure des salles d'asile de France, et subvint jusqu'à sa mort à l'entretien d'une école de filles qu'elle avait créée à ses frais rue de Ponthieu. »

*Extraits de l'article de Simon Maire*  
*Sources : Institut français de l'éducation •*



*Émilie Mallet (1794-1856)*

### Sa vie

Émilie Oberkampf est née à Jouy-en-Josas en 1794 dans une famille protestante. Mariée à Jules Mallet en 1812, ils partent vivre à Paris, où elle fréquente la haute société protestante, elle s'occupe d'un pensionnat pour jeunes indigentes.

C'est Émilie qui joue un rôle déterminant dans le rassemblement de plusieurs dames autour du projet d'école enfantine. Et c'est elle qui assure le secrétariat et la comptabilité du comité fondateur, qui plaide la cause des salles d'asile auprès des prêtres et des maires parisiens.

### Son rôle

Émilie Mallet voit dans la salle d'asile une œuvre de charité et de foi, très attachée aux principes d'assistance et d'éducation. Mais la loi Guizot de 1833 sur l'enseignement élémentaire, privilégiera pour les salles d'asile la fonction préscolaire.

Émilie Mallet, engage alors une lutte pour préserver la notion d'assistance de la salle d'asile et maintenir le rôle du Comité des Dames dans la gestion des salles d'asile.

L'ordonnance royale de 1837 marquera la reprise par l'État de la gestion des salles d'asile, les dames du Comité sont nommées dans des commissions.



**Marie Pape-Carpantier (1815-1878)**

### Sa vie

Marie Carpentier naît le 10 septembre 1815, dans une famille républicaine. Son père, gendarme, fut assassiné pendant les Cent jours. Sa mère, Joséphine Rose, travaille dans un atelier de confection, et fait garder Marie par sa grand-mère, car les salles d'asile n'existent pas encore. Ses conditions d'existence sont très modestes.

Le premier emploi qu'elle a occupé fut la direction d'une salle d'asile à La Flèche, en 1834, alors qu'elle est âgée de 19 ans. Avec l'aide de sa mère, elle accueille une centaine d'enfants âgés de 2 à 6 ans. Ce n'est qu'en 1842, qu'elle dirigera la principale salle d'asile du Mans.

Sur les instances d'Émilie Mallet, promotrice des premières salles d'asile, Marie Carpentier devint en 1847, responsable du centre de formation des institutrices à Paris, puis en 1848 directrice de l'école normale des institutrices. Elle en sera la présidente jusqu'en 1874.

Après avoir été déléguée générale des salles d'asile en 1868, Marie dirigea « *l'Ami de l'enfance* », journal des salles d'asile. Elle est révoquée en 1874 (à 59 ans) pour libre pensée, mais est réhabilitée quelques mois plus tard. Elle meurt épuisée et affaiblie le 31 juillet 1878, dans sa maison de Villiers-le-Bel.

Dans ses dernières volontés, elle lègue ses livres aux écoles.

Beaucoup d'écoles maternelles portent son nom ainsi qu'une rue de Paris, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

### Son rôle

Marie Carpentier rédige un livre sur les salles d'asile, fruit de son expérience acquise lors de sa première responsabilité éducative (à La Flèche), et des conseils prodigués par sa mère, ses amis avec qui elle apprend le métier de directrice de salle d'asile. En observant les enfants, ses collègues, les parents, elle affina ses réflexions sur l'accueil éducatif des petits

enfants dans les salles d'asile. Son livre « *Conseils sur la direction des salles d'asile* » connût un grand succès en France et en Europe. Elle insiste sur l'importance de s'exprimer de façon compréhensible pour les enfants, et de prendre plaisir à faire la leçon pour que les enfants aient plaisir à la recevoir.

En 1842, Marie Carpentier fut appelée à diriger la salle d'asile du Pré dans la ville du Mans, elle propose une série d'aménagements pour un meilleur accueil des 108 petits, demande du matériel comme une carte de France, un système de dizaines, un compteur à lettres. Elle ne veut pas être une simple « gardeuse d'enfants », et fait preuve d'exigence et d'initiative.

Elle interviendra tout au long de sa carrière de pédagogue en faveur du jeu et des jouets, formateurs de la personnalité de l'enfant, participant ainsi à la modernisation de l'équipement des salles d'asile.

Elle va mettre en valeur tout particulièrement le boulier compteur créé par M. Cochin.

L'appareil se présente ainsi: les tiges ont une forme d'angle droit et elles correspondent, de droite à gauche, aux unités, dizaines, centaines, milliers, dizaines de mille, centaines de mille, et enfin à gauche, les millions, soit sept tiges. Chaque tige comporte neuf boules et pour figurer un chiffre, on fait tomber autant de boules sur la partie inférieure de la tige. L'inconvénient de cet objet vient du fait que seule la directrice le manipulait, il ne pouvait donc être appréhendé comme un jeu par les enfants.

Marie Pape-Carpentier et Émilie Mallet furent des adeptes passionnées de la méthode des *kindergarden*, petits équipements accueillant peu d'enfants, contrairement aux salles d'asile. Marie innova en créant du matériel didactique pour les enfants, inspiré de la méthode Fröbel.

A l'occasion de l'exposition universelle de 1867 et à la demande du ministre Victor Duruy, elle organise une série de conférences sur la méthode des salles d'asile à l'attention des instituteurs réunis à la Sorbonne.

Elle leur présente sa méthode qui se base sur un matériel permettant de provoquer la curiosité, montrant que cette forme de leçon, même sans prétention, a ses principes et ses règles.

Sa méthode originale rencontre une adhésion enthousiaste et la série de conférences est un succès.

Marie Carpentier a mis tout en œuvre pour améliorer les salles d'asile et obtenir qu'elles deviennent de véritables écoles maternelles et en prennent le nom. Elle soulignait l'importance du lien entre les niveaux scolaires et les équipements, souhaitant un rapprochement entre l'école primaire et la maternelle.



*Pauline Kergomard (1838-1925)*

### Sa vie

Elle est née à Bordeaux le 24 avril 1838, dans une famille protestante, son père est un ancien instituteur devenu inspecteur de l'enseignement primaire en Gironde. Sa mère tient une librairie jusqu'en 1846 et meurt en 1848 après avoir eu sept enfants (quatre garçons décédés prématurément et trois filles).

Elle obtient le certificat de capacité en 1856, après avoir suivi le cours normal d'institutrices de la Gironde.

Elle s'installe à Paris en 1861 chez sa sœur Suzanne, qui était mariée au chef de cabinet du préfet de la Seine. Elle eut alors l'occasion de fréquenter la haute société parisienne du Second Empire. Elle rencontre son futur mari, Jules Duplessis Kergomard, républicain et l'épouse le 29 octobre 1863. Pauline doit subvenir aux besoins du ménage, son mari se révélant très vite velléitaire, se contentant de publier quelques articles de journaux. Le couple eut trois fils, dont le premier mourut âgé d'à peine deux mois (en 1865); le deuxième, Joseph, né en 1866, fut professeur de géographie ; le troisième, Jean, né en 1870, directeur d'école normale.

Tout en élevant ses enfants, Pauline, continue à donner des leçons particulières jusqu'en 1870. Puis, après la guerre et la Commune de Paris, elle reçut des pensionnaires à domicile et ouvrit des cours privés pour jeunes filles.

En 1879, elle ouvre un "cours" stable, et fut conseillée par Ferdinand Buisson pour passer l'examen d'aptitude à la direction des salles d'asile.

Le 1er mai 1879, elle fut nommée "déléguée à l'inspection générale des salles d'asile" par Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique.

Elle s'engage alors dans la mission de transformation des salles d'asile en écoles maternelles, elle reçut le titre d'inspectrice générale des écoles maternelles en 1881, année où l'école pour la petite enfance acquit la dénomination officielle qu'on lui connaît aujourd'hui.

Ses écrits sont publiés dans la revue, *L'Ami de l'enfance*, dont elle eut la direction pendant quinze ans, de 1881 à 1896.

Elle fut la première femme à être élue au Conseil supérieur de l'Instruction publique en 1886.

Pendant la guerre de 1914, alors qu'elle avait 76 ans, elle se réfugia d'abord en province, puis elle reçut du ministère un ordre de rappel à Paris qu'elle sollicitait. Elle visita les écoles maternelles de Paris, non plus pour inspecter mais pour secourir les institutrices dont les maris étaient au front. Elle conserva aussi la direction du cours normal pour les écoles maternelles.

Admise à la retraite en 1917, elle décéda le 13 février 1925, après avoir subi de pénibles pertes du fonctionnement cérébral.

### Son rôle

On doit à Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles (1879-1917), la reconnaissance de la spécificité de la maternelle qui n'est dès lors « ni une garderie, ni une école élémentaire ».

Pauline Kergomard dénonce avec la plus grande vigueur les salles d'asile, dans leurs réalités matérielles et pédagogiques et dans la manière dont elles sont dirigées.

Elle s'insurge, en premier lieu, contre les locaux qui sont insalubres et trop petits par rapport au nombre d'enfants. Elle est également contre le principe même de la réunion dans une grande et unique salle d'un grand nombre d'enfants, jusqu'à 300 ou 400. Elle critique surtout la méthode des salles d'asile, pensant qu'on ne fait qu'encombrer la mémoire avec des données inutiles au lieu de faire appel à l'intelligence.

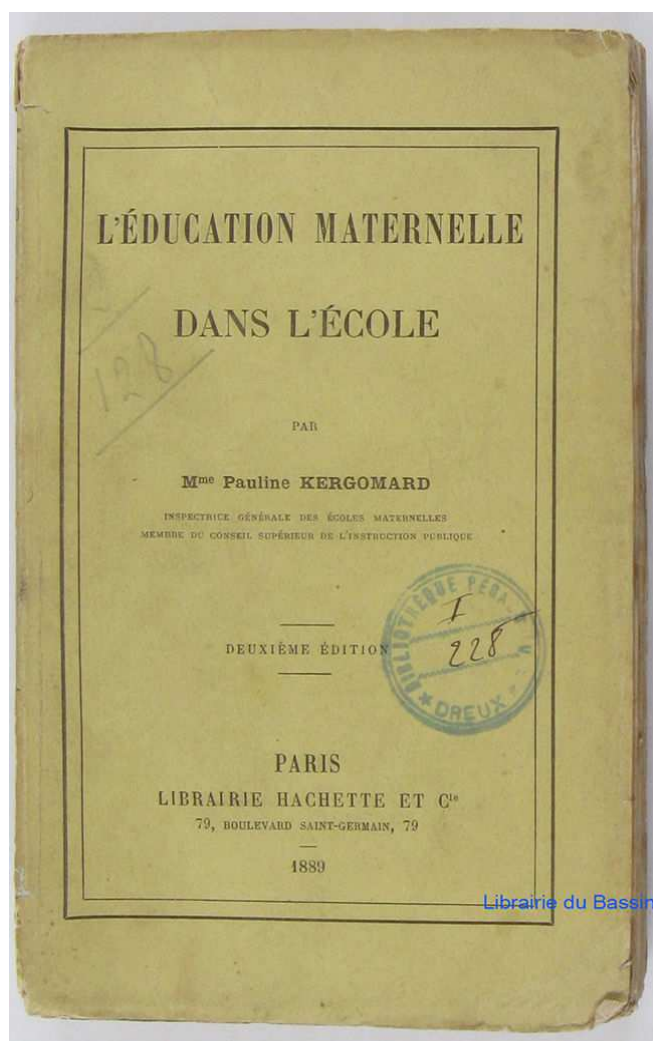
Ce véritable réquisitoire contre les salles d'asile, soutenu par les républicains réformateurs, dont fait partie Pauline Kergomard, montre la volonté de construire une nouvelle école. Dans ce souci de créer l'école maternelle républicaine, Pauline proteste contre les séparations sociales qui ont lieu dans les salles d'asile, alors que l'égalité doit commencer sur les bancs de l'école.

L'école maternelle républicaine, par son nouveau titre, doit permettre la « *fusion des différentes classes de la société* » et être ainsi « *le vrai berceau de la démocratie* ».

Inspirée par Marie Pape-Carpantier, Pauline Kergomard est à l'origine de la transformation des salles d'asile, établissements à vocation essentiellement sociale, en écoles maternelles, formant la base du système scolaire.

Elle a eu une grande influence dans l'inspiration voire la rédaction des programmes de l'école maternelle rédigés en 1881 et 1882, qui, proches de l'esprit des textes de Pauline Kergomard, définissent officiellement l'école maternelle par la place intermédiaire qu'elle occupe entre la famille et l'école primaire.

Elle fait notamment acter par ces textes que le jeu est le premier travail du jeune enfant et prône une initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul avant 5 ans, un mobilier adapté à leur taille, précédant en ce sens les méthodes de Maria Montessori.





### **Maria Montessori (1870-1952)**

#### Sa vie

Maria Montessori est née le 31 août 1870 à Chiaravalle, près d'Ancône, en Italie. Elle est issue d'une famille bourgeoise, son père est militaire.

En 1896, Maria Montessori devient la première femme médecin italienne, sa thèse de doctorat porte sur un sujet de psychiatrie: l'autisme.

Elle travaillera pendant dix ans en psychiatrie avec les enfants dits «débiles», fascinée par les œuvres des médecins français Itard (1774 – 1838) et Séguin (1812 – 1880). Elle en vient à la conclusion qu'on peut apporter une aide plus grande à ces enfants par l'éducation que par des soins médicaux purs.

En 1906, Maria a 36 ans et est à un tournant dans sa vie, elle s'occupe d'enfants normaux d'âge préscolaire, pour lesquelles elle va créer sa méthode pédagogique. Le 6 janvier 1907, c'est l'ouverture de la première maison d'enfants ("*Casa dei bambini*") pour des enfants en bonne santé à San Lorenzo, un lotissement pour défavorisés de Rome.

A l'avènement du fascisme, elle s'aperçoit qu'une éducation fondée sur le développement d'une libre personnalité ne peut se faire dans une atmosphère totalitaire et s'exile aux Pays-Bas avec son fils Mario.

En 1935, paraît son livre *l'Enfant*, qui sera réédité de nombreuses fois, elle y retransmet l'essentiel de ses idées, sous forme de petits chapitres où elle illustre ses idées par des exemples. Ce livre sur l'éducation participe à la renommée de Maria Montessori.

En 1952, Maria Montessori, âgée de 82 ans, meurt le 6 mai à Noordwijk aan Zee, en Hollande.

#### Son rôle

Maria Montessori élabore une pédagogie qui repose sur des bases scientifiques, philosophiques et éducatives. Pour Maria Montessori, il est primordial d'offrir à l'enfant la possibilité d'épanouir au maximum ses différentes sensibilités, dans un cadre adapté à ses besoins psychologiques, en respectant son rythme propre et ses particularités individuelles et tout en l'éveillant à la vie sociale.

Aujourd'hui, il existe plus de 8000 écoles Montessori dans le monde, réparties dans plus de 50 pays, dont une centaine d'écoles en France.

## Les textes de lois fondateurs : de 1833 à 1889 (Sources : archives municipales Bordeaux & Lyon)

**28 juin 1833 Loi Guizot** : une école dans chaque commune.  
Toute commune doit entretenir une école primaire privée ou publique.

**15 mars 1850 Loi Falloux** : école privée / école publique.  
Elle supprime le monopole universitaire, autorise l'ouverture d'écoles congréganistes et accorde au clergé le contrôle sur les écoles publiques.

**9 août 1879 Loi Paul Bert** : charte fondamentale des Ecoles Normales.  
Obligation d'ouvrir une Ecole Normale pour les filles dans chaque département. On y prépare le brevet supérieur.  
A partir de 1880, le certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures est mis en place.

**16 juin 1881 Loi Jules Ferry** : gratuité.  
Mise en place de la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

**28 mars 1882 Loi Jules Ferry** : obligation et laïcité des programmes.  
L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.  
La neutralité religieuse dans l'enseignement scolaire est imposée.

**30 octobre 1886 Loi Goblet** : loi organique et laïcité du personnel enseignant.  
Dans les écoles publiques, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.  
Fixe le statut des instituteurs, des directeurs, des maîtres de cours complémentaires, des professeurs d'école primaire supérieure.

**19 juillet 1889** Les instituteurs deviennent fonctionnaires d'Etat.

### Mes sources :

- *La note du service éducatif des archives départementales de l'Aude : » des écoles à tricoter aux salles d'asile »*  
*L'ouvrage de Georges Gauzente « Questions d'histoire sur l'école maternelle » octobre 2007.*
- *Le document élaboré par Marion Bosq : « histoire des salles d'asile » - association pour la conservation de la mémoire de l'école de Nantes (ACMENELA)*
- *Le nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire - Institut Français de l'éducation - édition électronique*
- *Les archives municipales de Lyon*

#### • Documeunts en annexe : -

- *Création des salles d'asile à Bordeaux : rapport de l'assemblée de charité tenue à Bordeaux le 4 février 1836 (fond de la collection jésuite - bibliothèque municipale de Lyon)*
- *Ordonnance et arrêtés relatifs aux salles d'asile 22 décembre 1837- 28 décembre 1838 (GALLICA)*

Note sur la collection jésuite des fontaines ((lien : [www.bm-lyon.fr](http://www.bm-lyon.fr))

•



**POUR ALLER PLUS LOIN...QUELQUES LIVRES & DOCUMENTS:**



LES SCIENCES ET L'ART DE L'ÉDUCATION.



Pauline Kergomard

et

l'Éducation nouvelle enfantine

(1838-1925)

PAR

FRANÇOISE DERKENNE

1938

LES ÉDITIONS  
DU CERF29, BOULEVARD DE LA  
TOUR - MAUBOURG, 29  
PARIS (VII<sup>e</sup>)

Le 28 avril 1848 — deux mois après la proclamation de la Seconde République — Hippolyte Carnot, Ministre de l'Instruction publique et des cultes, publiait une ordonnance stipulant que les «salles d'asile» porteraient désormais le nom «d'écoles maternelles». L'intention était louable, mais le texte resta lettre morte et les établissements recevant des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité normale, continuèrent à s'appeler «salles d'asile». Ce ne fut qu'après 1881, sous la Troisième République, que l'expression «école maternelle» prit officiellement droit de cité aussi bien dans les textes officiels que dans le langage courant. C'est Pauline Kergomard qui, par son action en faveur de l'école maternelle, fut à l'origine de ce changement d'appellation.

Pauline Kergomard, née à Bordeaux en 1838, était la fille de Jean Reclus, inspecteur des écoles de la Gironde. Toute jeune, Pauline Reclus se sent attirée par l'enseignement. Elle fut d'abord institutrice dans une école privée laïque de sa ville natale. En 1863, elle «monte» à Paris

où habite sa sœur. C'est là qu'elle fait connaissance d'un homme de lettres, républicain éprouvé, Jules Duplessis-Kergomard, connu sous le nom de Kergomard. Elle l'épouse en 1863.

Pauline Kergomard semblait destinée à rester institutrice lorsque sur les conseils de Ferdinand Buisson, alors inspecteur général de l'enseignement, elle décida de se présenter aux examens d'aptitude à la direction puis à l'inspection des salles d'asile. C'est le début d'une grande et belle carrière.

En 1879, ses mérites éclatants sont récompensés. Elle est nommée par Jules Ferry déléguée générale à l'Inspection des salles d'asile; son influence est telle qu'elle réussit, en moins de deux ans, à amorcer l'évolution qui entraînera la disparition des salles d'asile et la naissance des écoles maternelles.

En effet, un grand vent de réforme souffle au ministère; dans l'éducation des tout petits, elle opère une révolution parallèle à celle qui transforme l'école primaire. A

sa manière, elle a contribué à faire l'histoire de la III<sup>e</sup> République.



En 1881, elle devient inspectrice générale des écoles maternelles. Elle exerce ces fonctions jusqu'en 1917. Dès lors, elle est à l'origine de toutes les formes qui ont donné à l'école maternelle française un rayonnement inégalé.

« **Pour avoir des hommes à l'âge des hommes, il faut avoir des enfants à l'école maternelle** » disait Pauline Kergomard. Pauline Kergomard est morte en 1925. Fondatrice des écoles maternelles, elle est restée l'âme toujours vivante.

( dossier élaboré par Marie-Claude Armayan février 2017)